

232 P NP DM29Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup

6211-09-011

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mémoire sur

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
municipalité régionale de Rivière-du-Loup par
Terrawinds Resources Corporation
(Sky Power Corp.)

Présenté par

L'Association touristique régionale
du Bas-Saint-Laurent



Pierre Laplante
Directeur général

Juin 2006

1. L'ATR du Bas-Saint-Laurent

L'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent (ATR) est un organisme à but non lucratif dédié à l'accueil, la promotion et au développement de l'industrie touristique.

L'ATR est reconnue par le ministère du Tourisme du Québec et la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent comme partenaire privilégié afin d'établir les grandes orientations et les actions stratégiques qui assureront le développement du tourisme au Bas-Saint-Laurent.

L'ATR dessert ses membres sur le territoire délimité au nord par le fleuve Saint-Laurent de La Pocatière à Sainte-Luce et au sud jusqu'aux frontières du Maine et du Nouveau-Brunswick.

2. Le tourisme au Bas-Saint-Laurent

En plus d'être une destination touristique, le Bas-Saint-Laurent reçoit les touristes se rendant en Gaspésie et dans les provinces maritimes. En 2004, la région a reçu 1 095 000 visites/région, ce qui a procuré des retombées de 218 M\$. Le taux d'occupation moyen dans l'hébergement est de près de 50 %, soit le plus haut des régions du Québec (hors des grands centres urbains).

L'industrie touristique est au cœur du développement économique du Bas-Saint-Laurent. En 2004, on dénombrait 897 entreprises associées au secteur touristique qui généraient plus de 4 000 emplois.

Pour plus de détails sur l'organisation et l'industrie touristique, voir le document « Profil, région touristique du Bas-Saint-Laurent », annexé à ce mémoire.

3. Intérêt de l'ATR

L'ATR du Bas-Saint-Laurent est un organisme voué au développement touristique régional et, de ce fait, s'intéresse à tout projet ayant des répercussions sur le développement économique, la création et le maintien d'emplois de qualité dans le Bas-Saint-Laurent.

En tant que représentant de 479 membres provenant du secteur touristique, elle mise sur la concertation régionale et l'harmonisation des différents secteurs de développement tout en prenant en compte les attentes des entreprises touristiques.

4. Mise en contexte

L'ATR du Bas-Saint-Laurent possède une expertise en matière d'accueil, de promotion et de développement touristique. Notre mémoire portera sur les questions touchant ces volets. Nous croyons que d'autres questionnements spécifiques tels que les impacts sur les communautés environnantes seront défendus par d'autres organisations spécialisées dans ces domaines.

Concernant la question environnementale, nous sommes d'avis que les processus d'évaluation en place tant au niveau du Québec que du Canada permettront d'assurer un cadre d'intervention garantissant la sauvegarde et la protection des sites naturels et des espèces présents autour du site d'exploitation à différentes périodes de l'année. Ce n'est qu'à ces conditions que le gouvernement du Québec devrait recommander la réalisation du projet.

Également, nous souhaitons que le travail du BAPE lui-même permette de s'assurer des mesures d'atténuation afin de minimiser les impacts du projet sur son environnement immédiat.

5. Considérants sur le projet

Le projet de Terrawinds Resources Corp., compagnie appartenant à Skypower Corp., consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 201 MW pouvant produire annuellement environ 633,3 millions de kWh d'électricité. Ce projet a fait l'objet d'un contrat entre Skypower Corp. et Hydro-Québec Production. Le projet prévoit l'installation de 134 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune, réparties sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup plus précisément à Saint-Arsène, à Saint-Épiphane, à Cacouna et à L'Isle-Verte. Au total, 156 emplacements ont été retenus, les 22 emplacements supplémentaires serviraient à sécuriser le parc éolien en cas de difficultés. Les éoliennes seraient essentiellement érigées en zone agricole, sur des propriétés privées. Le projet comprend également la construction de 48,9 kilomètres de chemins d'accès, la mise en place de lignes de transport d'énergie de 34,5 KV, en plus d'un poste élévateur pour intégrer la production d'électricité du parc éolien au réseau d'Hydro-Québec. Le parc éolien serait construit en deux phases, soit une première phase prévue en 2006 au cours de laquelle seraient érigées six éoliennes et construits l'ensemble des chemins d'accès. La seconde phase, qui s'amorcerait en 2006 et serait complétée en 2007, prévoit la construction de 128 éoliennes. Le coût global du projet est estimé à 350 millions de dollars. La durée du contrat de vente d'électricité à Hydro-Québec Production est de 21 ans. Au terme de ce contrat et en l'absence de son renouvellement, tous les équipements hors sol seraient démantelés et retirés du site.

6. Le produit touristique du secteur

Le secteur visé est au cœur du produit touristique du Bas-Saint-Laurent. Il englobe les villages de Cacouna et de L'Isle-Verte, qui misent sur le patrimoine et l'histoire locale, et il est à proximité de la ville de Rivière-du-Loup, « capitale » de l'hébergement et de la restauration. La petite Île Verte (seule île habitée à l'année au Bas-Saint-Laurent) est un exemple unique du patrimoine rural et maritime.

Le territoire visé est également traversé par plusieurs sentiers récréotouristiques régionaux tels que la Route verte, la Route bleue du sud de l'estuaire, les sentiers de quad et de motoneige. Le secteur du marais de Gros-Cacouna, la Baie de Cacouna et le site du service canadien de la faune sont des sites d'observation de la faune reconnus et très prisés des visiteurs. Plusieurs gîtes touristiques et petites auberges ainsi qu'une multitude de chalets profitent du positionnement misant sur la tranquillité et la qualité de vacances offertes dans ce secteur.

L'agrotourisme est également bien représenté dans ce secteur (voir liste des entreprises du secteur membres de l'ATR annexée).

7. Les impacts du projet d'éoliennes sur l'industrie touristique

Aucune analyse des impacts des parcs éoliens n'est disponible concernant les effets de cette production sur l'industrie touristique du Québec et du Bas-Saint-Laurent. Une recherche du ministère du Tourisme a identifié certaines études réalisées au niveau mondial.

Résultats de sondages effectués auprès de touristes

Certaines enquêtes et sondages ont été effectués auprès des touristes sur la question des éoliennes à plusieurs endroits dans le monde. Voici ce qui se dégage des études réalisées au pays de Galles, en Écosse, aux États-Unis, en France et en Espagne.

- Les touristes ont généralement une opinion positive du développement de l'énergie éolienne à cause de sa nature propre et renouvelable.
- Une bonne partie des touristes se dit intéressée à visiter un centre d'interprétation sur l'énergie éolienne.

- Par contre, la majorité des touristes dit que les parcs éoliens peuvent nuire à la beauté des paysages. Seule une minorité de touristes croit que les parcs éoliens peuvent ajouter à l'attrait des paysages. Ils préfèrent qu'ils soient localisés à des endroits qui ne nuisent pas à la beauté des paysages naturels.
- La majorité des touristes ne croit pas que le développement de parcs éoliens apportera un attrait additionnel aux régions touristiques.
- Une majorité des touristes semble prête à accepter un certain contact avec les parcs éoliens si ces derniers ne sont pas trop proches des lieux d'intérêts (parcs nationaux, plages, lieux historiques, etc.).
- Selon certaines études, une minorité de touristes (11 % à 28 %) se dit prête à éviter des zones avec des parcs éoliens ou même à changer leur destination (2 % à 5 %) à cause de leur présence.

Les parcs éoliens comme attraction touristique

L'infrastructure nécessaire à la production de l'énergie éolienne est impressionnante et suscite la curiosité d'une certaine proportion des touristes qui sont invités à visiter des centres d'interprétation sur l'énergie éolienne. Voici quelques exemples à ce sujet :

- En Angleterre, à Swalfham, les touristes peuvent monter dans une tour éolienne donnant un panorama spectaculaire, tandis qu'à Cornwall, un centre a été ouvert au public et a reçu 50 000 visiteurs dès la première année (2001).
- À Palm Springs en Californie, des tours en autobus d'un parc de 3 500 éoliennes attirent de 10 000 à 12 000 visiteurs annuellement.
- Les éoliennes attirent beaucoup les touristes en Allemagne, pays où la population est très intéressée par les développements technologiques et les questions environnementales.
- En France, certains parcs éoliens ont établi des concours afin d'édifier ces parcs sur des bases esthétiques et même artistiques.

Il se dégage une constante dans ces études : les éoliennes présentent un potentiel touristique lorsqu'elles sont regroupées à l'intérieur de gros parcs (plus de 1 000 unités) et accompagnées de centres d'interprétation. Une multiplicité de petits parcs ou un étalement sur une grande distance des éoliennes semble susciter peu d'intérêt.

Par ailleurs, dans l'ensemble, l'aménagement de parcs éoliens dans une région touristique reconnue pour la beauté de ses paysages **représente un facteur d'attraction négatif du point de vue des touristes**. Il est possible de faire coexister le tourisme et les parcs éoliens, mais il faut établir judicieusement leur localisation et les réaliser selon un cadre impliquant, entre autres, des éléments topographiques, architecturaux, paysagers et, éventuellement artistiques.

8. Les impacts du projet sur les entreprises touristiques

Les paysages : éléments créateurs d'émotions chez les touristes

Le touriste est avant tout attiré par des paysages harmonieux offrant des sensations multiples causées par des panoramas contrastés et variés. Sur ce plan, les produits touristiques centrés sur l'observation du paysage (croisières, circuits, villégiature, randonnées sous toutes ses formes, etc.) sont tous vulnérables si les parcs éoliens ne tiennent pas compte de leur présence.

Dans un sondage réalisé par Le Québec maritime à l'automne 2005 « Profils et comportements des visiteurs hors Québec du Québec maritime », la volonté de découvrir une région et ses paysages est la première motivation de visite.

La banalisation des paysages

À ce niveau, on peut résumer la problématique liée à l'industrie touristique de la façon suivante : les parcs éoliens, particulièrement ceux construits sur une base linéaire, peuvent entraîner une certaine banalisation des paysages et contribuer ainsi à diminuer leur caractère attractif. Ajoutons que les lignes de transmission issues de la construction des éoliennes contribuent également à cette banalisation des différents paysages. Le fait qu'on installe dans un milieu le plus souvent naturel une série de structures industrielles similaires risque d'affadir le paysage et de diminuer la qualité de l'expérience touristique.

Dans le cas présent, l'implantation de plusieurs (3 à 4) lignes d'éoliennes sur près de 20 kilomètres dans un secteur très touristique aura des impacts majeurs.

Nécessité d'une vision d'ensemble et d'un cadre de protection des paysages dans l'implantation de l'énergie éolienne

Dans la forme du projet de parcs prévue dans la MRC de Rivière-du-Loup, l'alignement des éoliennes en plusieurs lignes sur de grandes distances (près de 20 kilomètres) contribuera possiblement à la banalisation des paysages. Banalisation d'autant plus problématique que l'on prévoit construire de multiples parcs éoliens au Bas-Saint-Laurent au cours de la prochaine décennie.

Le territoire touristique du Bas-Saint-Laurent (La Pocatière à Sainte-Luce-sur-Mer) est « petit » (190 kilomètres de littoral) et on projette plusieurs parcs éoliens. On peut donc s'inquiéter de l'implantation de plusieurs centaines d'éoliennes sur ce territoire.

La base même de l'industrie touristique nécessite que la question des paysages, dans la construction de l'ensemble des parcs éoliens, soit sérieusement considérée afin d'éviter une destruction d'une autre partie du patrimoine naturel régional, ce qui aurait des effets néfastes sur l'industrie touristique. Si les installations projetées actuellement et celles à venir ne sont pas établies selon un cadre soigneusement planifié, on risque de se retrouver avec une destination privée d'une de ses ressources les plus importantes : des paysages qui attirent des touristes du monde entier. La voie à suivre est donc d'avoir une vision d'ensemble des parcs à construire et d'établir un cadre d'implantation basé sur la protection et l'aménagement des paysages et non sur l'exploitation pure et simple de l'énergie éolienne. Il serait essentiel de développer une planification régionale incluant des schémas éoliens par MRC.

9. Constats et pistes d'action en vue d'harmoniser les parcs éoliens avec l'industrie touristique au Bas-Saint-Laurent

L'énergie éolienne, une production d'énergie d'avenir, mais qui doit se faire dans le respect des paysages et des communautés

Les parcs éoliens obligent l'introduction d'équipement industriel sophistiqué. Cette introduction doit se faire en respectant l'esprit d'un lieu, d'une société, d'une culture et en tenant compte des valeurs fondamentales du milieu dans lequel l'équipement est implanté. Elle doit obligatoirement prendre en compte, dès la planification initiale, de l'intégration harmonieuse des structures de supports nécessaires à la production de cette énergie dans les paysages.

Des mesures de protection des paysages

L'industrie touristique repose avant tout sur la qualité des paysages. Les mesures de protection du paysage assurent qu'un minimum d'éoliennes sera visible, sur une distance donnée, à partir d'un élément d'intérêt majeur, ce qui n'implique pas l'absence d'éoliennes dans le secteur visé. La géographie du Bas-Saint-Laurent, formée en terrasses, représente un défi en ce sens. Voici des

éléments à considérer dans un tel cadre, dépendamment de la topographie et de la juxtaposition des terres à proximité :

- Les règles à établir devraient s'appliquer autant sur les terres publiques que sur les terres privées puisque la question des paysages est indépendante de la propriété du fond de terrain.
- Dans la mesure où la protection des paysages est reconnue comme un enjeu régional majeur, l'adhésion des partenaires responsables de la planification du développement des terres publiques comme des terres privées est donc un incontournable.
- Idéalement, aucune éolienne ou du moins un minimum devrait être établi entre le fleuve et l'autoroute 20 et son prolongement prévu entre Cacouna et Trois-Pistoles.
- À cet effet, le plan d'implantation des éoliennes devrait respecter le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup.
- Une planification régionale incluant des schémas éoliens par MRC devrait être réalisée.

Une approche d'aménagement des paysages plutôt que de protection des paysages

Il faut planifier les projets d'éoliennes sous l'angle des opportunités paysagères qu'ils présentent, plutôt que sous l'angle d'évitement des impacts négatifs. Cela nécessite que l'on manifeste une ouverture et une préoccupation afin d'explorer les différentes facettes de l'implantation dans un paysage donné.

L'objectif visé est d'inscrire le développement des parcs éoliens dans un « projet de paysage » respectueux des enjeux du développement durable. Dans un tel contexte, on pourrait convenir, entre autres, de pistes d'action comme les suivantes :

- Proposer de nouvelles visions du territoire, génératrices de perspectives de développement correspondant aux attentes de la diversité des communautés qui profitent de ce territoire;
- Utiliser les projets éoliens pour mettre en valeur la spécificité des lieux, tout en supportant le développement de projets locaux et les aspirations de développement du milieu;
- Établir les éoliennes en fonction de critères architecturaux, paysagers et, pourquoi pas, artistiques en vue de créer de l'émotion et de s'en servir comme attrait touristique;
- Proposer une approche qui respecte les valeurs de la communauté, en acceptant de participer à un processus permanent de validation du développement du projet selon les besoins exprimés par le milieu.

Une étude réalisée en mars 2006 par Ruralys et visant à caractériser les paysages de la MRC de Rivière-du-Loup précise que « dans l'éventualité du développement d'un parc éolien de grande envergure dans l'ouest de la MRC, nous recommandons d'évaluer la capacité de support du paysage rural. On doit se demander en outre quels seraient les impacts d'un tel projet sur la qualité paysagère globale. Globalement, il faut prendre en compte le fait que la topographie de ce secteur consiste en gradins successifs et que les vues sur l'avant-plan agricole, l'estuaire du Saint-Laurent et Charlevoix, revêtent un caractère particulier. Ces vues, de plus en plus englobantes à mesure qu'on s'éloigne du littoral, confèrent une identité forte au territoire de la MRC et contribuent au sentiment d'appartenance et à la qualité de vie des résidents. Le projet d'implantation d'éoliennes y représente donc un enjeu paysager majeur. Si elle a lieu, l'implantation d'éoliennes devrait se faire en harmonie avec cette réalité topographique et les alignements ou structures du paysage (relief, plan d'eau, chemins déjà existants, habitat...) ».

Réaliser une étude d'impacts des projets d'éoliennes sur l'ensemble des paysages côtiers du fleuve, de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a proposé, dans le plan régional d'affectation du territoire gaspésien (PRDFP), certaines règles pour protéger les paysages. Au Bas-Saint-Laurent, le même ministère s'active à évaluer les impacts de cette industrie. Les mesures de protection du paysage ne tiennent cependant pas compte de la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et de son potentiel de navigation du point de vue du marché des croisières. D'après une étude réalisée par la Chaire de Tourisme de l'Université du Québec à Montréal (projet de lien maritime Montréal – Îles de la Madeleine), ce secteur affiche à travers le monde un développement phénoménal avec un taux de 900 % depuis le début des années 1970.

Tenant compte de ce qui précède, une étude d'impact sur les paysages des côtes du fleuve, de l'estuaire et du golfe de l'ensemble des projets éoliens prévus dans les régions limitrophes d'ici 2012 devrait être réalisée afin d'avoir le meilleur éclairage possible concernant cette problématique. L'étude devrait prendre en considération la problématique de l'intégration architecturale ainsi que des percées visuelles à partir des milieux de vie de l'autoroute 20, de la route 132 et du fleuve. Elle devrait aussi présenter des exemples de simulation afin de permettre de faire des choix éclairés. Cette étude devrait également suggérer des mesures d'atténuation, voire même identifier des potentiels d'exploitation à des fins touristiques des parcs éoliens.

10. Les parcs d'éoliens comme attrait touristique ?

L'implantation du projet dans le respect des critères environnementaux et socio-économiques représente un potentiel pour l'industrie touristique. Les parcs d'éoliennes ont une valeur d'interprétation et l'industrie touristique pourrait se positionner par l'implantation d'un centre d'interprétation sur l'énergie éolienne et/ou les énergies renouvelables. Comme le démontre le promoteur dans son étude des impacts économiques, préparée par Daniel Arbours et Associés, un tel centre d'interprétation pourrait attirer entre 10 000 et 13 000 visiteurs et, de ce fait, ajouter un attrait important dans le secteur.

Par contre, il n'est pas évident que le parc éolien seul ait le pouvoir d'attirer ces clientèles touristiques et de générer des dépenses touristiques importantes. Il s'agirait plutôt d'un produit de soutien à l'offre actuelle. De plus, dans le cas où on multiplierait les parcs éoliens dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, l'effet attractif serait diminué d'autant et on pourrait se questionner sur le ratio des effets positifs versus les effets négatifs envers les autres produits touristiques.

11. Conclusion et recommandations

L'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent tient à préciser qu'elle ne s'inscrit pas en faux face au développement de l'industrie éolienne sur le territoire touristique du Bas-Saint-Laurent. Elle tient à souligner les risques encourus par de multiples déploiements de plantations linéaires ou en grappes semées aléatoirement tant sur les terres publiques que privées. Nous comprenons que ces déploiements peuvent susciter chez de nombreux propriétaires de terrain des possibilités d'améliorer le revenu familial ou de retraite. Il en va de même pour les municipalités du territoire qui profiteraient de redevances de l'implantation d'éoliennes pour supporter des projets de développement et améliorer leur milieu et les conditions de vie de leurs citoyens. Même notre industrie, le tourisme, pourrait profiter de retombées reliées à l'éolien.

Toutefois, il importe de protéger notre patrimoine tant naturel que culturel, incluant nos paysages, car ils sont représentatifs de la présence humaine et des usages dans le Bas-Saint-Laurent. Ce territoire est une destination touristique reconnue et notre milieu de vie. C'est pour cette raison que nous

devons chercher à en protéger son intégrité et sa plus grande beauté tout en permettant un développement économique durable.

S'il y a un secteur du développement économique du Bas-Saint-Laurent qu'il est impératif de protéger, c'est bien celui du tourisme. D'aussi loin que l'on peut regarder, c'est une industrie qui relève de notre capacité collective de nous développer. Faisons attention de ne pas compromettre notre richesse naturelle « durable » que représentent les paysages humanisés et culturels de notre belle région.

Liste des recommandations

Développement d'une vision d'ensemble des parcs à construire au Bas-Saint-Laurent et établissement d'un cadre d'implantation basé sur la protection et l'aménagement des paysages et non sur l'exploitation pure et simple de l'énergie éolienne.

Réalisation d'une étude d'impact sur les paysages des côtes du fleuve, de l'estuaire et du golfe de l'ensemble des projets éoliens prévus sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Création d'un comité régional de l'aménagement du territoire dont le mandat sera de proposer un plan d'aménagement tenant compte des besoins de la population et des impacts du développement éolien, industriel et commercial, sur l'industrie touristique et de consulter la population pour l'obtention d'un consensus régional. Ce conseil devrait réunir des intervenants de tous les secteurs concernés et disposer des services de consultants experts pour supporter les travaux qui s'échelonneront sur une année.

L'assurance de maximiser les retombées économiques et la création d'emplois reliés au projet dans la région du Bas-Saint-Laurent.

En l'absence de cartes identifiant l'impact visuel des éoliennes par rapport à différents points d'intérêts touristiques, minimisation du nombre d'éoliennes dans le corridor touristique situé entre l'autoroute 20 et son prolongement et le fleuve Saint-Laurent.

Dans le cas de la non-reconduction du contrat avec Hydro-Québec, avoir l'assurance que le mode de démantèlement doit être prévu et clairement identifié (promoteur ou autre entreprise locale intéressée).

Remerciements : L'ATR du Bas-Saint-Laurent souhaite remercier monsieur Théodore Carrier du ministère du Tourisme et monsieur Sylvain Tanguay de l'ATR de la Gaspésie pour leur support à la réalisation de ce mémoire.

Entreprises membres – secteur éolien

Ville/Entreprise	Entreprise responsable	Inscription au guide
Cacouna	Antiquités Rivière-du-Loup	Antiquités Rivière-du-Loup
Cacouna	Auberge du Porc-Épic	Auberge du Porc-Épic
Cacouna	Corporation P.A.R.C. Bas-Saint-Laurent	Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna
Cacouna	Galerie & atelier d'art «Les deux lilas»	Galerie & atelier d'art «Les deux lilas»
Cacouna	Gîte La Veilleuse	Gîte La Veilleuse
Cacouna	Glaces Ali Baba	Glaces Ali Baba
Cacouna	Maison Denis-Launière	Maison Denis-Launière
Cacouna	Municipalité de Saint-Georges de Cacouna village	Municipalité de Saint-Georges de Cacouna village
Cacouna	Village miniature de Cacouna	Village miniature de Cacouna
Île Verte	Les Maisons du Phare de l'île Verte	Les Maisons du Phare de l'île Verte
Île Verte	Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Circuit touristique de l'île Verte
Île Verte	Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
L'Isle-Verte	Camping du Faubourg	Camping du Faubourg
L'Isle-Verte	Corp. de développement économique et touristique de L'Isle-Verte	Relais d'information touristique de L'Isle-Verte
L'Isle-Verte	Corporation de développement économique de L'Isle-Verte	Circuit patrimonial de L'Isle-Verte
L'Isle-Verte	Corporation P.A.R.C. Bas-Saint-Laurent	Réserve nationale de faune de la baie L'Isle-Verte
L'Isle-Verte	Filature de L'Isle Verte	Filature de L'Isle Verte
L'Isle-Verte	Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte inc.	Cour de circuit de L'Isle-Verte
L'Isle-Verte	Gîte La Grande Ourse	Gîte La Grande Ourse
L'Isle-Verte	Gîte Le Diplomate	Gîte Le Diplomate
L'Isle-Verte	Gîte Le Métayer	Gîte Le Métayer
L'Isle-Verte	L'Algue d'Or	L'Algue d'Or
L'Isle-Verte	Marché des 3 fumoirs	Marché des 3 fumoirs
L'Isle-Verte	Motel Le Barillet	Motel Le Barillet
L'Isle-Verte	Municipalité de L'Isle-Verte	Municipalité de L'Isle-Verte
L'Isle-Verte	Poissonnerie chez Louise inc.	Poissonnerie chez Louise inc.
Saint-Arsène	Sucrerie chez Jean-Pierre	Sucrerie chez Jean-Pierre
Saint-Paul-de-la-Croix	CDET de Saint-Paul-de-la-Croix	Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix
Saint-Paul-de-la-Croix	Miel naturel Saint-Paul-de-la-Croix	Miel naturel Saint-Paul-de-la-Croix